LA CITÉ ET LE MARCHÉ¹

Christophe PÉBARTHE

Dans une étude publiée en 1998, Alain Bresson notait : « En parallèle avec de nombreuses études factuelles [...], le regain d'intérêt pour les questions économiques dans les travaux récents laisse penser que des avancées décisives sont maintenant possibles ². » *La Cité marchande* en offre une démonstration. L'ouvrage rassemble douze études dont la moitié avait été publiée auparavant, entre 1980 et 1998 ³. À leur manière, toutes proposent une discussion critique des thèses défendues par l'historiographie dominante, souvent appelée « nouvelle orthodoxie » ⁴. Avant d'indiquer les points principaux de la démonstration de Bresson, il apparaît nécessaire de rappeler les termes du débat ⁵.

L'historiographie de l'économie antique est encore aujourd'hui dominée par les travaux de Karl Polanyi 6 et ceux de Moses I. Finley. Selon le premier, dans les sociétés anciennes, l'économie n'existe pas, elle est encastrée (*embedded*) dans le social. Les échanges ne se déroulent pas dans le cadre d'un marché, ou alors de façon très minoritaire. D'autres modalités d'échanges sont à l'œuvre, la réciprocité et la redistribution. Plus fondamentalement, les sociétés anciennes séparent le commerce local et le commerce à longue distance. Le second est contrôlé par des marchands spécialisés et tenus en marge de la communauté à l'inverse du premier. Il ne concerne que l'élite sociale et porte sur des produits de luxe. Les échanges se déroulent dans des lieux neutres, avec des prix fixés. Les deux types de commerce n'entrent pas en concurrence, ils sont complémentaires.

Finley s'inscrit dans une perspective proche mais non identique, le primitivisme. Il comprend l'économie antique comme une globalité, une réalité presque

^{1.} À propos d'Alain Bresson, *La Cité marchande*, Pessac, Ausonius, 2000, 16,5 × 23, 343 p., ill., bibliogr., index (Scripta antiqua, 2).

^{2. «} *Prosodoi* publics, *prosodoi* privés. Le paradoxe de l'économie civique », *Ktema*, vol. XXIII, 1998, p. 243-262, ici *in* Bresson, 2000, p. 261.

^{3.} Nous avons choisi ici, plutôt que de résumer les différents chapitres, de souligner ce que chacun révèle de la nature de l'économie antique. Pour d'autres comptes rendus, voir HARRIS, 2001 et SARTRE, 2002.

^{4.} Bresson, 2000, p. 109-111 et 243-244.

^{5.} Bresson, 2000, y revient plusieurs fois, notamment p. 243-245 et 263-267. Voir également Will, 1954; Andreau et Roland, 1984.

Dans un travail ultérieur, Bresson discute la validité des concepts polanyiens. Voir Bresson, 2005a.

anhistorique. Son fonctionnement n'aurait pas varié au cours de l'Antiquité. La cité grecque viserait avant tout à l'autosuffisance. La ressource essentielle, de ce point de vue, ne saurait être que l'agriculture. Le commerce compterait peu dans l'ensemble des richesses produites. L'explication en serait toute simple : l'identité des productions conjuguée à de forts coûts de transports et à un faible volume des échanges qui, de plus, ne concernaient que les produits de luxe. Dès lors, les élites locales préfèreraient la terre au commerce. Finley nie la possibilité d'une parenté avec l'économie de marché. La concurrence de même que la loi de l'offre et de la demande n'auraient strictement rien à voir avec l'Antiquité.

Ce modèle remonte à la fin du XIX^e siècle et à la parution en 1893 de *Die Entstehung der Volkswirtschaft* (« naissance de l'économie nationale », traduit en français en 1901 sous le titre *Études d'histoire et d'économie politique*), écrit par Karl Bücher. Dans cet ouvrage, l'historien propose un modèle général de l'évolution de l'économie ⁷. Celle-ci se déroulerait en trois temps : l'économie domestique fermée, l'économie urbaine et l'économie nationale. Dans cette réflexion générale, il place l'économie antique au début de cette histoire, donc dans l'économie domestique fermée. Les deux modèles, de Finley et de Polanyi, se rejoignent du reste sur ce point. En pensant les sociétés anciennes comme « précapitalistes », Karl Polanyi leur dénie toute originalité propre. En analysant les sociétés du monde grec en fonction de la réalité qu'elles sont censées annoncer, le capitalisme et le marché autorégulateur, il ne pouvait échapper à l'optique primitiviste ⁸.

Au cours du siècle dernier, le débat historiographique sur l'économie antique fut vif et il y eut des contre-propositions. Dès 1895, dans une conférence prononcée à Francfort-sur-le-Main lors du troisième congrès des historiens, Eduard Meyer répondit à Karl Bücher et tenta de lui opposer la modernité de l'économie antique (son « modernisme »), point de départ de la controverse Bücher-Meyer. Deux visions de l'histoire s'affrontaient. À l'évolutionnisme du premier répondait la vision cyclique du second. Meyer comparait en effet volontiers la Grèce classique à l'époque moderne. Aujourd'hui, cette perspective moderniste est abandonnée sans pour autant que tous les historiens se rallient au primitivisme. Nombreux sont ceux qui appellent au contraire à dépasser cette opposition qu'ils jugent stérile⁹. Le débat actuel porte sur la nature marchande, ou non, de l'économie antique et les rapports que cette dernière entretient avec le marché (au sens du principe de marché et non du lieu d'échange). L'affirmation de Bresson selon laquelle l'économie des cités grecques est la « première économie à marché monétarisé qui ait existé de manière organisée sur plusieurs siècles 10 » s'inscrit donc pleinement dans ce contexte historiographique.

^{7.} Le contexte dans lequel cette théorie a vu le jour a été retracé par WAGNER-HASEL, 2004.

^{8.} Voir Bresson, 2000, p. 265 et 306.

^{9.} Descat, 1995.

^{10.} Bresson, 2000, p. 306.

Par le titre même de son ouvrage, Bresson affiche sa différence avec Finley 11. La cité antique n'est pas une cité de consommation ¹², elle est une cité marchande. L'autoconsommation dans laquelle la nouvelle orthodoxie a voulu enfermer l'économie des cités n'est pas la finalité de la vie en cité. Pour sa démonstration, Bresson analyse dans le détail la notion d'autarkeia chez Aristote 13. Cette autarcie combine une politique d'importation et d'exportation. Elle ne se réduit pas pour autant à une simple vente des surplus pour obtenir les produits qui manquent. La cité se préoccupe d'augmenter la production comme l'atteste un passage de Platon : « Il faut donc non seulement produire des denrées en quantité appropriée au pays, mais encore, en nature et en quantité, celles dont manquent les partenaires [...]. Il faut donc augmenter dans notre cité le nombre des laboureurs et des artisans 14. » Cette précision est naturellement capitale puisqu'elle intègre dans le revenu de la cité les revenus tirés de l'artisanat. L'intérêt des cités pour les échanges est souligné dans plusieurs chapitres. Le privilège obtenu par les neuf cités qui administrent le sanctuaire de l'Hellénion de Naucratis et, à ce titre, les activités commerciales de cette dernière permettent aux premières de favoriser leurs commerçants ¹⁵.

Les théoriciens de la ville de consommation étaient conscients de l'impérieuse nécessité des importations et du recours à d'autres expédients pour financer les importations. Comme le soulignait Finley : « Les modèles primitifs qui conviennent à une cité isolée doivent par conséquent être modifiés par l'introduction d'autres variables : les rentes, les impôts et le tribut imposés à tout ce qui était situé en dehors du territoire immédiat de la cité ; la production, urbaine et rurale, destinée à l'exportation ; les facilités de transport ¹⁶. » Mais Bresson va beaucoup plus loin. Il note en effet que les surplus n'étaient pas seuls à être mis sur le marché ¹⁷. Certaines cités ont de véritables spécialisations, Thasos dans le vin ou Mégare dans le textile. Il existe donc une certaine division du travail, sans que celle-ci puisse être réduite à un simple déterminisme naturel ¹⁸. Le revenu marchand espéré est tout aussi déterminant et il intervient dans la constitution de l'offre. D'autres travaux ont montré que les zones rurales ne pouvaient se passer d'échanges et de monnaie, et pas seulement en raison des taxes à payer ¹⁹. La gestion d'un domaine supposait des investissements ²⁰.

^{11.} Les thèses de Finley ont été également discutées par DESCAT, 1995.

^{12.} FINLEY, 1981.

^{13.} Bresson, 2000, p. 109-130.

^{14.} PLATON, République, II, 11, 371a, cité et traduit in Bresson 2000, p. 118.

^{15.} Bresson, 2000, p. 13-84 et 2005b; Pébarthe, 2005b.

^{16.} Finley, 1975, p. 169.

^{17.} Bresson, 2000, p. 293-294.

^{18.} Voir aussi Bresson, 2000, chap. v, p. 101-108, dans lequel, en étudiant le cas des cités de l'île de Lesbos, l'auteur souligne les limites du déterminisme géographique pour expliquer la puissance d'une cité.

^{19.} Voir OSBORNE, 1991, sur le cas de l'Athénien Phénippos.

^{20.} Certains passages de Xénophon sont explicites sur ce point, voir Économique, 20.21, 20.22 et 20.24.

La question déterminante demeure néanmoins l'appréciation de l'importance des échanges commerciaux ²¹. Ceux-ci sont indispensables à l'économie des cités grecques. Or ils supposent paix et ordre, liberté des acteurs, contrôle et protection de la part des autorités. L'intervention de la cité prend donc plusieurs formes. La plus élémentaire concerne des magistrats en charge de la surveillance des échanges, au premier rang desquels figure l'agoranome ²². Certains produits donnaient lieu à un contrôle plus strict, comme les céréales dont l'importation était vitale pour Athènes ²³. Les contrats de transport de céréales négociés à Athènes ne peuvent avoir une autre destination qu'Athènes. Les importateurs devaient transporter les deux tiers de leur cargaison à l'agora de la ville. Ils vendaient alors aux sitopôlai (marchands revendeurs) sous le contrôle des sitophylaques, magistrature ad hoc. Les bénéfices des détaillants étaient limités. Dans quelle mesure la cité fixait-elle pour autant les prix ²⁴ ? Si des exemples de prix fixés sont connus, les actions des cités ne sont pas aussi directes 25. Par l'intermédiaire de magistrats, Athènes détermine un prix de référence pour le blé qui est aussi le prix de gros. Les marchands sont libres de l'accepter ou non. L'élément déterminant est la persuasion dont savent user ou non les magistrats. « Définir un "prix officiel" revenait donc à stabiliser les prix et à éviter les oscillations erratiques et trop fréquentes, sources de spéculation et de profits injustifiés 26. » Les variations des prix étaient de ce fait lissées.

Les cités pouvaient également conclure entre elles des accords commerciaux, s'assurant ainsi mutuellement un débouché et un approvisionnement pour assurer leur autarcie ²⁷. Elles accordaient et bénéficiaient de licences d'importation et d'exportation. L'effectivité de ces droits supposait des moyens de contrôle importants. Un coup de force accompli par Philippe II de Macédoine en 340 montre qu'il est possible de distinguer les navires à destination d'Athènes, dont la cargaison est saisie, des autres ²⁸. Contrairement à ce que la nouvelle orthodoxie proclamait, les marchands n'étaient pas des analphabètes et ils recouraient à l'écrit de façon quotidienne pour leurs activités ²⁹. Mais il ne faut pas réduire les relations

^{21.} Bresson, 2000, p. 274-276, considère qu'il est raisonnable de penser que la part de l'autoconsommation n'était pas négligeable, bien que minoritaire le plus souvent. Lorsqu'elle était le cas échéant dominante voire exclusive, la cité était condamnée à la pauvreté, voir Platon, *République*, II, 11, 370d-371a.

^{22.} Bresson, 2000, p. 151-182. On pense également aux *prostatai* de Naucratis : voir Bresson, 2000, p. 41 suiv.

^{23.} Elle importe la moitié de ses besoins alimentaires annuels. Voir Bresson, 2000, p. 189-190.

^{24.} Bresson, 2000, p. 183-210.

^{25.} Voir le cas de la liste de prix étudiée par Bresson, 2000, p. 151-182.

^{26.} Bresson, 2000, p. 192.

^{27.} Il s'agit ici de l'autarcie telle que la comprend Aristote, voir Bresson, 2000, p. 109-130.

^{28.} Bresson, 2000, p. 131-149.

^{29.} Voir WILSON, 1997-1998. Dans le même ordre d'idée, les primitivistes considèrent que les commerçants sont des étrangers ou des individus appartenant aux couches modestes de la cité dans laquelle ils travaillent (cette thèse a été défendue par Johannes HASEBROEK dans *Staat und Handel im alten Griechenland* paru à Tübingen, chez Mohr, en 1928). L'exemple d'une famille camiréenne étudiée par Bresson, 2000, p. 95-99, fournit un contre-exemple. De façon plus générale, voir DESCAT, 1994.

commerciales entre cités à une somme d'accords bilatéraux. « La condition de naissance de l'économie marchande en Grèce ancienne était précisément l'existence d'une multitude d'États formellement indépendants les uns des autres – plus de mille –, beaucoup d'entre eux ayant un débouché direct sur la mer. De la sorte pouvait se constituer un réseau d'échange marchand à la fois dense, multipolaire et extrêmement complexe 30 . »

À quelle échelle alors faut-il penser le marché en Grèce ancienne ? La réponse varie selon la taille de la cité³¹. Les régions d'approvisionnement d'Athènes délimitent la superficie du marché des céréales pour cette dernière ; puisque marché il y a à partir du moment où le prix du blé à Athènes dépend du prix du blé en provenance de ces régions. Le cas de Délos a été bien étudié ³². Son marché est approvisionné par les cités voisines de l'Égée, les Cyclades, et on peut parler de marché régional. Toutefois, la formation des prix subit les effets des importations extra-cycladiques, ne serait-ce que pendant les mauvaises années et les disettes qui s'ensuivaient, en moyenne trois années sur dix. Les Cyclades ne sont pas un monde fermé. Nous manquons de sources pour identifier l'origine des céréales vendues à Délos et il est donc difficile de déterminer l'aire du marché. Cependant, la présence d'individus non originaires des Cyclades confirme que des céréales plus lointaines devaient alimenter le marché délien. S'il n'existe pas de prix unique du blé, les prix sur les différents marchés interagissent. Nul doute, en outre, que le prix athénien avait un effet. Il existe donc un marché global à défaut d'être unique « où les niveaux de prix [...] étaient [...] issus de la confrontation d'une offre et d'une demande rétroagissant elles-mêmes aux variations de prix sur une large zone 33 ».

Quelle est dès lors la nature de l'économie antique? Bresson propose le concept d'économie à marché. « L'économie de la Grèce des cités relève donc pleinement de la catégorie des économies à marché, même s'il s'agissait d'un marché qui fonctionnait différemment du marché contemporain [...] ³⁴. » Il précise plus loin en parlant d'« économie à marché monétarisée ³⁵ ». La domination de l'historiographie primitiviste explique sans doute en partie le choix de ne pas recourir à la notion d'économie de marché. La question se pose en effet puisque Bresson n'hésite pas à affirmer que le marché « était un élément clé du dynamisme des sociétés civiques ³⁶ ». L'hésitation provient de l'ambiguïté propre au concept lui-même. Il est assurément vain de chercher un marché autorégulateur qui n'existe dans aucune société ³⁷.

^{30.} Bresson, 2000, p. 299.

^{31.} Bresson, 2000, p. 183-210 et 276-287.

^{32.} L'étude de référence est REGER, 1994.

^{33.} Bresson, 2000, p. 286.

^{34.} Bresson, 2000, p. 304.

^{35.} Bresson, 2000, p. 306. *La Cité marchande* aborde peu les questions monétaires (voir cependant p. 211-242, l'étude dans laquelle sont soulignées les limites d'une approche primitiviste de la monnaie). Ces questions ont fait l'objet de travaux ultérieurs ; voir, par exemple, Bresson, 2001.

^{36.} Bresson, 2000, p. 272.

^{37.} Voir la prudence de Bresson, 2000, p. 258, n. 75, sur le désencastrement de l'économie. À ce sujet, Bresson, 2005a, p. 105-106, souligne la différence qui existe entre Polanyi et Finley.

La lecture de l'ouvrage de Bresson invite à abandonner le marché walrassien et à réfléchir à la construction sociale et politique des marchés, autrement dit au marché institué³⁸. Dans ce cas, « il y a marché dans la mesure où les agents sont soumis, pour l'exécution de leurs transactions, à un même système de règles qui encadrent durablement leurs interactions » – ensemble de règles que les théoriciens de la régulation nomment l'« enforcement » ³⁹. L'enjeu des recherches ultérieures est donc bien de sortir de l'impasse de l'opposition entre primitivistes et modernistes et de construire une réflexion reposant sur les catégories conceptuelles des Grecs de l'Antiquité ⁴⁰. Plutôt que de nier l'existence du marché dans l'Antiquité, il est préférable d'expliquer son fonctionnement spécifique, sans recourir au modèle abstrait des libéraux mais sans, non plus, considérer que celui-ci décrit la réalité contemporaine ⁴¹. Dans cette perspective, l'économie du monde grec ancien appartient à la catégorie des économies de marché ⁴².

Christophe PÉBARTHE*

^{38.} Bresson, 2000, p. 307, le dit explicitement. Concernant l'approche des régulationnistes, voir CORIAT et WEINSTEIN. 2005.

^{39.} CORIAT et WEINSTEIN, 2005, p. 3. Les transactions sont naturellement monétaires.

^{40.} Bresson, 2000, p. 243-261. Bien que tirant des conclusions fort différentes, WILL, 1989, p. 678, ne disait pas autre chose lorsqu'il affirmait : « On a longuement disserté sur le point de savoir si l'économie grecque était "primitive" ou "moderne" et parfois tenté de doser subtilement les deux tendances. Vaines spéculations : l'économie grecque n'était que... grecque, et c'est en tant que telle qu'il faut chercher à la comprendre. »

^{41.} Bresson n'hésite pas, du reste, à dresser des parallèles avec l'économie contemporaine : voir par exemple Bresson, 2000, p. 206, ses remarques sur la formation du prix du blé à Athènes et celle du prix du pétrole aujourd'hui.

^{42.} Nous avons tenté de montrer récemment qu'Aristote était conscient de l'importance du marché et qu'il s'inquiétait de la capacité de ce dernier à modifier l'ordre social et politique de la cité, voir PÉBARTHE, 2005a.

^{*} Christophe Pébarthe est maître de conférences à l'université de Paris VIII (Ausonius, Maison de l'archéologie, 8, esplanade des Antilles, F-33607 Pessac Cedex, christophe.pebarthe @wanadoo.fr). Son ouvrage – Cité, démocratie et écriture, à paraître à Paris, chez De Boccard, fin 2006 – est tiré de sa thèse de doctorat dirigée par Alain Bresson et soutenue à l'université de Bordeaux III en 2002. Ses recherches portent sur le ve siècle (av. J.-C.) athénien et sur la nature de l'économie antique.

LISTE DES RÉFÉRENCES

- Andreau (Jean) et Roland (Étienne), 1984, « Vingt ans de recherches sur l'archaïsme et la modernité des sociétés anciennes », *Revue des études anciennes*, vol. LXXXVI, p. 55-83.
- Bresson (Alain), 2000, La Cité marchande, Pessac, Ausonius.
- Bresson (A.), 2001, « Monnayage et société dans les mondes antiques », *Revue numismatique*, vol. CLVII, p. 51-68.
- Bresson (A.), 2005a, « Économie et institution. Bilan critique des thèses polanyiennes et propositions nouvelles », in Clancier (Philippe), Joannès (Francis), Rouillard (Pierre) et Tenu (Aline), éd., Autour de Polanyi. Vocabulaire, théories et modalités des échanges, Paris, De Boccard, p. 97-111.
- Bresson (A.), 2005b, « Naucratis. De l'*emporion* à la cité », *Topoi*, vol. XII-XIII, p. 133-155.
- CORIAT (Benjamin) et WEINSTEIN (Olivier), 2005, « La construction sociale des marchés », La Lettre de la régulation, 53, juillet (http://web.upmf-grenoble.fr/regulation/Lettre_regulation/lettrepdf/LR53.pdf).
- DESCAT (Raymond), 1994, « La cité grecque et les échanges. Un retour à Hasebroek », in ANDREAU (Jean), BRIANT (Pierre) et DESCAT (Raymond), éd., Les Échanges dans l'Antiquité. Le rôle de l'État. Entretiens d'archéologie et d'histoire, Saint-Bertrand-de-Comminges, Musée archéologique départemental, p. 11-30.
- DESCAT (R.), 1995, « *L'Économie antique* et la cité grecque. Un modèle en question », *Annales. Histoire, sciences sociales*, vol. L, 5, sept.-oct., p. 961-989.
- FINLEY (Moses I.), 1975, *L'Économie antique*, trad. franç. de Max Peter HIGGS, Paris, Minuit.
- FINLEY (M. I.), 1981, « La cité antique. De Fustel de Coulanges à Max Weber et au-delà », in Id., Mythe, mémoire, histoire, Paris, Flammarion, p. 89-120.
- HARRIS (Edward M.), 2001, « Compte rendu de *La Cité marchande* [d'Alain Bresson] », *Bryn Mawr classical review* (http://ccat.sas.upenn.edu/bmcr/2001/2001-09-40.html).
- OSBORNE (Robin), 1991, « Pride and prejudice, sense and subsistence. Exchange and society in the Greek city », *in* RICH (John) et WALLACE-HADRILL (Andrew), éd., *City and country in the ancient world*, Londres, Routledge, p. 119-145.
- PÉBARTHE (Christophe), 2005a, « Aristote n'a pas découvert l'économie », in CLANCIER (Philippe), JOANNÈS (Francis), ROUILLARD (Pierre) et TENU (Aline), éd., Autour de Polanyi. Vocabulaire, théories et modalités des échanges, Paris, De Boccard, p. 249-260.
- PÉBARTHE (C.), 2005b, « Lindos, l'Hellénion et Naucratis. Réflexions sur l'administration de l'*emporion* », *Topoi*, vol. XII-XIII, p. 157-181.
- REGER (Gary), 1994, Regionalism and change in the economy of independent Delos 314-167 B.C., Berkeley, CA, University of California Press.
- SARTRE (Maurice), 2002, « Compte rendu de *La Cité marchande* [d'Alain Bresson] », *Revue des études anciennes*, vol. CIV, p. 265-268.
- WAGNER-HASEL (Beate), 2004, « Le regard de Karl Bücher sur l'économie antique et le débat sur la théorie économique et l'histoire », in BRUHNS (Hinnerk), éd., Histoire et

- économie politique en Allemagne de Gustav Schmoller à Max Weber. Nouvelles perspectives sur l'école historique de l'économie, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'Homme, p. 159-182.
- WILL (Édouard), 1954, « Trois quarts de siècle de recherches sur l'économie grecque antique », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, vol. IX, *I*, janv.-fév., p. 7-22, rééd. *in* WILL, 1998, p. 21-41.
- WILL (É.), 1989, *Le Monde grec et l'Orient*, t. I : *Le v^e siècle*, 1^{re} éd. Paris, 1980, ici Paris, Presses universitaires de France.
- WILL (É.), 1998, Historica graeco-hellenistica. Choix d'écrits 1953-1993, Paris, De Boccard.
 WILSON (John P.), 1997-1998, « The "illiterate trader"? », Bulletin of the Institute of Classical Studies, vol. XLII, p. 29-53.